

RAPPORT FINANCIER 2000

Sommaire cahier 2

Le rapport annuel du GROUPE OPEN est constitué de deux cahiers distincts :

- 1 - Rapport d'activités,
- 2 - Rapport financier : les comptes consolidés, le rapport de gestion accompagné des comptes sociaux et d'informations complémentaires.

<u>Rapport financier 2000</u>	<u>Cahier 2</u>
Comptes consolidés	02
Annexe consolidée	04
Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés	20
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	22
Comptes sociaux	23
Annexe aux comptes sociaux	25
Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux & Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale	31
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	40
Rapport général des Commissaires aux Comptes	42
Responsable du document de référence, responsable du contrôle des comptes et attestation	43
Renseignements de caractère général	46
• Renseignements de caractère général concernant la société	46
• Renseignements de caractère général concernant l'administration et la direction	50
• Renseignements de caractère général concernant le capital	52
Tableau de correspondance	58
Adresses	59
<u>Rapport d'activités 2000</u>	<u>Cahier 1</u>



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 26 juin 2001 sous le numéro R01-337.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

Comptes consolidés

au 31 décembre 2000

Actif (en Kf)	2000	1999	1998
Actif immobilisé :			
Ecarts d'acquisition	30 131	11 638	1 949
Immobilisations incorporelles	3 302	1 728	932
Immobilisations corporelles	8 081	6 623	3 729
Immobilisations financières	4 991	2 506	1 207
Actif Circulant :			
Stocks et en-cours	63 048	29 206	26 696
Clients et comptes rattachés	121 259	94 149	61 711
Autres créances et comptes de régularisation	199 133	69 155	63 886
Valeurs mobilières de placement	2 023	4 412	6 805
Disponibilités	30 107	28 312	14 618
Total de l'actif	462 075	247 730	181 534

Passif (en Kf)	2000	1999	1998
Capitaux propres (part du groupe)			
Capital (1)	8 390	8 390	6 396
Primes d'émission, fusion, apport (1)	5 039	5 039	7 534
Réserves et résultats consolidés (2)	-4 772	25 494	14 703
Intérêts minoritaires	0	891	243
Provisions pour risques et charges	3 466	458	472
Provisions pour impôts différés passifs		803	
Dettes:			
Emprunts et dettes financières	29 774	16 112	1 190
Fournisseurs et comptes rattachés	364 688	153 513	125 227
Autres dettes et comptes de régularisation	55 490	37 030	25 769
Total du passif	462 075	247 730	181 534

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice

Compte de Résultat (en Kf)	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	848 664	611 712	313 499
Autres produits d'exploitation	10 436	13 584	5 220
Achats consommés	-621 657	-431 233	-225 581
Autres charges d'exploitation	-92 676	-76 284	-30 236
Impôts et taxes	-6 549	-4 790	-2 009
Charges de personnel (1)	-139 488	-88 728	-40 408
Dotations aux amortissements et provisions	-11 309	-4 741	-3 289
Résultat d'exploitation	-12 579	19 520	17 196
Charges et produits financiers	-10 304	-4 544	-1 662
Résultat courant des entreprises intégrées	-22 883	14 976	15 534
Charges et produits exceptionnels	-3 271	6 576	-27
Impôts sur les résultats	-732	-6 116	-6 340
Résultat net des entreprises intégrées	-26 886	15 436	9 167
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-3 027	-1 313	-217
Résultat net de l'ensemble consolidé	-29 913	14 123	8 950
Intérêts minoritaires	-1 168	651	132
Résultat net (part du groupe)	-28 745	13 472	8 818
Résultat par action	-11,69	5,52	3,50

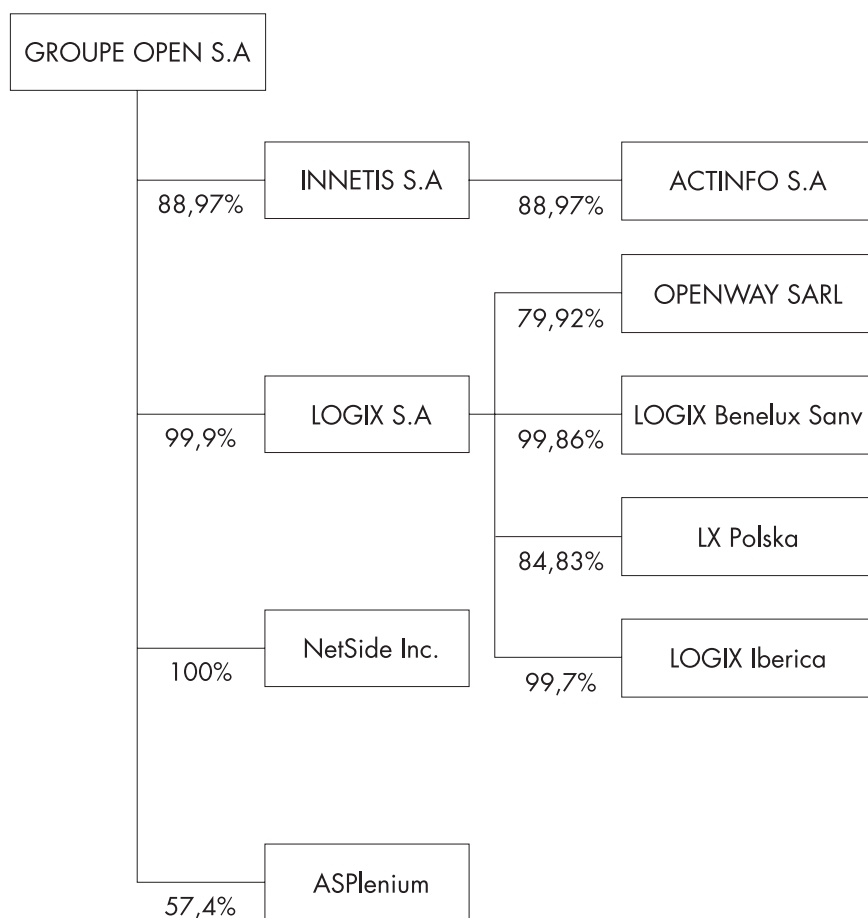
(1) y compris participation et intéressement des salariés

Annexe consolidée

au 31 décembre 2000

1 - Périmètre de consolidation

Note n°1 : Organigramme juridique du GROUPE OPEN au 31 Décembre 2000
(avec indication du pourcentage d'intérêt)



Note n°2 : Liste des sociétés consolidées

Raison sociale Adresse N° Siren	Activité	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	Mode de contrôle	Méthode de consolidation
		1999	2000			
GROUPE OPEN SA 202 Quai de Clichy 92110 CLICHY 348 975 087	Holding	100%	100%	100%	Société mère	Société mère
LOGIX SA 38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE 384 169 926	Distribution de technologies (matériels et logiciels) informatiques	99.9%	99.9%	99.9%	Exclusif	Intégration globale
OPENWAY SARL 38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE 410 194 849	Distribution de technologies (logiciels) informatiques	69.93%	79.92%	80%	Exclusif	Intégration globale
LOGIX BENELUX SANV 25 Avenue de Beaulieu 1160 BRUXELLES BELGIQUE 623425	Distribution de technologies (matériels et logiciels) informatiques	99.86%	99.86%	99.96%	Exclusif	Intégration globale
LOGIX Iberica Orense 85, 28020 MADRID	Distribution de technologies (matériels et logiciels) informatiques	99.7%	99.7%	99.8%	Exclusif	Intégration globale
LX Polska 00-542 WARSZAWA Mokotowska 61/16a	Distribution de technologies (matériels et logiciels) informatiques	84.83%	84.83%	84.92%	Exclusif	Intégration globale
INNETIS 202, Quai de Clichy 92110 CLICHY 350 266 722	Conseil et développement d'applications informatiques	-	88.97%	88.97%	Exclusif	Intégration globale
ACTINFO 202, Quai de Clichy 92110 CLICHY	Conseil et développement d'applications informatiques	-	88.97%	88.97%	Exclusif	Intégration globale

Les pourcentages d'intérêt ont été modifiés pour la société INNETIS suite au rachat des titres SQL Tech détenus par des minoritaires et à la fusion absorption par cette société des sociétés OPEN Technologie et OPEN Solutions. Ces modifications n'ont pas entraîné de changement dans les méthodes de consolidation.

Les sociétés LX Polska et LOGIX Iberica intègrent en 2000 le périmètre de consolidation; elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La société ACTINFO, dont les titres ont été acquis en 2000, intègre le périmètre de consolidation. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Note n°3 : Evolution du périmètre de consolidation et comparabilité des comptes

Sociétés consolidées

La société SQL Tech a absorbé OPEN Technologie et OPEN Solutions en 2000 dans le cadre d'une opération de fusion. La société a par la même occasion été renommée INNETIS.

La société ACTINFO, société dont les titres ont été acquis en mars 2000, a intégré le périmètre de consolidation au 31 décembre 2000.

Les sociétés Actinfo.net et Value Add Consulting, également acquises au cours du premier trimestre 2000, ont été absorbées par la société INNETIS dans le cadre de fusions simplifiées à effet rétroactif au 1er janvier 2000.

Les sociétés LX Polska et LOGIX Iberica ont intégré le périmètre de consolidation en 2000. Ces sociétés n'avaient pas été intégrées en 1999 car elles n'avaient pas atteint un seuil de signification suffisant, notamment au regard de leur chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de francs.

Les mêmes méthodes de consolidation ont été utilisées par rapport à l'exercice précédent.

Seuil de signification

La société ASPlenium a été créée au mois de décembre 2000.

Cette structure n'a pas atteint un seuil de signification suffisant, notamment au regard de sa date de création et de son chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de francs. A ce titre, elle n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation.

NetSide.Inc a conclu avec GROUPE OPEN une convention de prestations ayant donné lieu à une facturation de 450 Kf au titre de 2000. NetSide Inc. est une société de veille technologique, basée aux Etats-Unis.

Ces structures n'ont pas atteint un seuil de signification suffisant, notamment au regard de leur chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de francs. A ce titre, elles n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation.

Durée d'activité des sociétés consolidées

Toutes les sociétés consolidées ont exercé leur activité sur douze mois en 1999 et 2000.

Comparabilité des comptes

La société a procédé à l'établissement d'un compte de résultat pro forma présentant les comptes de résultat de l'exercice clos et ceux de l'exercice précédent selon un même périmètre en tenant compte des amortissements des écarts d'acquisition et frais financiers entraînés par les acquisitions. Les impôts différés relatifs à l'exercice 1999 n'étant pas significatifs pour les sociétés intégrant le périmètre, ils n'ont pas été retraités.

Compte de résultat pro forma	2000	1999
Chiffre d'affaires	848 664	667 141
Autres produits d'exploitation	10 437	14 302
Achats consommés	621 657	443 545
Autres achats externes	92 612	89 542
Charges de personnel	139 488	113 454
Impôts, taxes et assimilés	6 549	6 392
Dotations aux amort.& prov.	11 309	5 703
Autres charges	64	1 811
Résultat d'exploitation	-12 580	20 996
Charges et produits financiers	-10 304	-6 271
Résultat courant	-22 884	14 726
Charges et produits exceptionnels	-3 271	4 093
Impôts sur les résultats	732	6 772
Résultat net des entreprises intégrées	-26 887	12 047
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	3 027	3 782
Résultat net consolidé	-29 914	8 265

2 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de consolidation

Note n°4

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2000 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes comptables applicables en France, notamment prudence, indépendance des exercices et continuité de l'exploitation. Les comptes ont été établis pour la première fois conformément aux nouvelles normes de présentation des comptes consolidés, en application du règlement CRC 99-02 de juin 1999. Ces comptes sont présentés en francs français.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, notamment pour les immobilisations et les valeurs d'exploitation.

Les valeurs d'exploitation sont valorisées selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré, à l'exception des articles gérés en numéro de série qui sont valorisés selon la méthode FiFo.

Par exception aux principes généralement admis en matière de consolidation, en matière de conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères, la société a choisi d'utiliser un taux unique pour la conversion des états financiers de sa filiale polonaise au titre de l'exercice 2000. Les états financiers 2000 ont quant à eux pris en compte le système de parité avec l'euro.

Conformément aux règles établies en matière de consolidation, les retraitements suivants ont été opérés :

- Elimination des opérations réciproques entre sociétés du Groupe
- Compensation des impôts différés Actifs et Passifs
- Conformément aux nouvelles dispositions en matière d'impôt différé, la méthode du report variable sur les différences temporaires et les amortissements réputés différés ainsi que les reports déficitaires a été appliquée.

3 - Informations relatives à l'actif

Note n°5 : Méthodes d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée	Rappel 12/99
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans	1 à 4 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	4 à 10 ans	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans	5 à 10 ans
Ecarts d'acquisition	Linéaire	10 ans	10 ans

Note n°6 : Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels à usage interne et de logiciels immobilisés (INNETIS).

Elles se répartissent comme suit, hors fonds commercial et frais d'établissement :

	Valeur brute début exercice	Entrée de périmètre	Augment.	Diminut.	Valeur brute fin exercice
Immobilisations	5 393	1 606	1 835	829	8 005
Amortissements	-3 715	-1 402	-3 730	-3 095	-5 751
Total	1 678	204	-	-	2 254

Les principaux mouvements de l'exercice concernent l'acquisition ou la création de logiciels à usage interne pour INNETIS et ACTINFO, ainsi que l'immobilisation des frais de mise en place du projet e-chain pour LOGIX.

Détail du poste Fonds commercial

Société	Nature du fonds	Montant (en kf)
INNETIS	Droit au Bail	50
INNETIS	Fonds commercial	800
Total		850

Lors de l'exercice 2000, 800 kf de fonds de commerce ont été reçus suite à l'acquisition de la société Actinfo.net et la fusion de cette société avec la société INNETIS.

Immobilisations corporelles

Elles se répartissent comme suit :

	Valeur brute début exercice	Entrée de périmètre	Augment.	Diminut.	Valeur brute fin exercice
Immobilisations	14 027	5 765	4 104	3 830	20 067
Amortissements	-7 404	-4 293	-3 171	-2 882	-11 986
Immos net	6 623	1 472	-	-	8 081

Les valeurs portées en entrée de périmètre correspondent aux immobilisations corporelles des sociétés ACTINFO, LX Polska et LOGIX Iberica.

Les principaux mouvements de l'exercice concernent l'acquisition de matériels de bureau et informatiques par les sociétés INNETIS et LOGIX, notamment pour la mise en place des agences en France. Les inventaires effectués en 2000 sur le parc immobilisé des sociétés LOGIX, INNETIS et ACTINFO ont conduit à la mise au rebut d'immobilisations pour 3 830 kf.

Note n°7 : Titres de participation

La société GROUPE OPEN a créé durant l'exercice la société ASPlenium. Elle est inscrite à l'actif pour 86 Kf. Le capital social de cette société s'élève à 300 000 francs, décomposé en 3000 actions. Cette société exerce une activité d'hébergement informatique.

La société GROUPE OPEN a également pris une participation de 1% dans la société Freelance (société américaine au capital de 408 K\$). Elle est inscrite à l'actif pour 1 741 Kf. Cette société exerce une activité d'intermédiation entre les prestataires indépendants dans le domaine des services informatiques et les entreprises utilisatrices de ces compétences.

Sociétés (en Kf hors *)	Capital social	Nb Actions composant le capital	Capitaux propres autre que capital	% Capital détenu	VNC titres
Freelance	408*	40 816 327	nc	1%	1 742
ASPlenium	300	3 000	na	57%	86
NetSide Inc.	10*	1 000	-12*	100%	64

*en milliers de dollars

Note n°8 : Ecart d'acquisition

Société	Montant de l'écart (en kf)	Date d'origine de l'écart	Durée de l'amort	Amort exercices antérieurs	Dotations 2000 (en kf)	Valeur résiduelle (en kf)
LOGIX	648	1998	10 ans	130	65	454
	977	1998	10 ans	195	98	684
Openway	138	1999	10 ans	14	14	110
INNETIS	193	1995	1 an	193	0	-
	36	1998	1 an	36	0	-
	127	1995	10 ans	25	13	89
	384	1999	10 ans	38	38	307
	10 853	1999	10 ans	1 085	1 085	8 682
	3 348	2000	10 ans	0	335	3 014
ACTINFO	16 146	2000	10 ans	0	1 345	14 800
	2 024	2000	10 ans	0	34	1 991
Total	34 875			1716	3027	30131

Le coût d'acquisition des titres acquis en 2000 et pour lesquels des écarts d'acquisition ont été constatés sont les suivants :

ACTINFO 9 246 Kf

INNETIS 3 400 Kf

Note n°9 : Valeurs d'exploitation

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode fifo pour les articles gérés en numéro de série et selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré pour les autres références.

Les stocks, en valeur nette, sont répartis de la manière suivante :

Société	Valorisation du stock (en Kf) 2000	Valorisation du stock (en Kf) 1999
LOGIX	57 572	25 538
LOGIX Benelux	923	140
LOGIX Iberica	333	0
LX Polska	800	0
Openway	2 633	2 942
INNETIS	280	587
ACTINFO	163	-
Total	62 704	29 207

Méthode de calcul des provisions pour dépréciation des stocks :

Les valeurs de réalisation nettes sont déterminées en prenant compte des prix de marché.

Clients

La répartition des soldes clients et des provisions pour dépréciation correspondantes par société est fournie ci-après :

Société	Créances clients (en Kf) 2000			Rappel 1999
	Brut	Prov.	Net	Net
GROUPE OPEN	417	0	417	23
LOGIX	53 567	1 096	52 471	57 043
LOGIX Benelux	2 587	251	2 336	5 295
LOGIX Iberica	1 700	0	1 700	-
LX Polska	524	0	524	-
Openway	6 836	74	6 762	1 792
INNETIS	50 887	2 949	47 938	29 269
ACTINFO	7 318	1 054	6 264	-
Total	123 836	5 424	118 412	93 422

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Autres créances

Affacturation

Le Groupe a recours à une couverture des risques clients et à des financements externes par l'intermédiaire d'une société d'affacturation. Il n'existe pas d'effets escomptés non échus au 31 décembre 2000. Les contrats prévoient une subrogation totale des créances dans la limite des montants garantis.

Au 31 décembre 2000, le montant des créances subrogées à l'affactureur représentait un total de 265 621 Kf, lesquelles se répartissent comme suit :

Société	Créances subrogées (en kf) 2000	Créances subrogées (en kf) 1999
LOGIX	164 859	66 259
LOGIX Benelux	33 916	11 751
Openway	7 624	6 717
INNETIS	52 376	33 108
ACTINFO	6 846	
Total	265 621	117 835

Le poste autres créances comprend au 31 décembre 2000 les dépôts de garantie à hauteur de 9 678 Kf et les comptes courants pour 115 170 Kf avec la société d'affacturation répartis comme suit :

Société	Dépôt de garantie (en kf)		Compte courant (en kf)	
	2000	1999	2000	1999
LOGIX	4 008	3 282	77 921	4 582
LOGIX Benelux	2 819	895	21 041	6 538
Openway	102	300	148	2 859
INNETIS	1 760	1 515	16 084	13 668
ACTINFO	989		-24	
Total	9 678	5 992	115 170	27 647

Les principaux autres postes inclus dans la rubrique " autres créances " concernent les avoirs à recevoir des fournisseurs pour 44 965 Kf ainsi que diverses créances en matière de TVA et d'Impôt Société pour 17 811 Kf.

Note n°10 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à leur valeur d'acquisition. A la clôture, le cours de ces valeurs révélait une plus value latente d'un montant non significatif.

Note n°11 : Ventilation des impôts différés actifs

Société	Nature de l'impôt différé actif	Position 31/12/00	Position 31/12/99
GROUPE OPEN	Organic +ARD + IDR	437	405
LOGIX	Organic + participation	311	198
Openway	Organic	14	12
LOGIX Benelux	ARD	-	71
INNETIS	Organic + Effort Construction + ARD	1 847	1 611
ACTINFO	Organic	24	
Total		2 633	2 297

Le retraitement de l'imposition différée a été réalisé sur la base du taux de l'impôt en vigueur au 31/12/2000 (36.67% ou 40.17% selon les filiales).

La compensation des Impôts différés Actif et des impôts différés passif a été effectuée pour les sociétés INNETIS et LOGIX.

Société	ID Actif	ID Passif	ID Actif Net
LOGIX	361	-50	311
INNETIS	2 026	-179	1 847

4 - Informations relatives au passif

Note n°12 : Capitaux propres

Principaux retraitements opérés en 2000 et ayant une incidence sur les capitaux propres ou le résultat :

- Le poste écarts d'acquisition de l'actif comprend trois éléments nouveaux pour un écart total de 21 518 Kf, amorti à hauteur de 1 715 Kf, soit une valeur nette de 19 803 Kf. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement ont fait l'objet d'amortissements à hauteur de 1 311 Kf.
- Le déficit fiscal d'Innetis a donné lieu à la constatation d'une créance d'impôt différé actif complémentaire de 380 Kf.
- Les valeurs d'exploitation résultant de cessions internes au groupe représentant au 31/12/2000 des montants peu significatifs, aucun retraitement n'a été opéré.
- Tableau de variation des capitaux propres :

Part du Groupe	Capital	Primes d'émission	Réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31/12/1998	6 396	7 534	5 884	8 818	28 632
Solde au 31/12/1999	8 390	5 040	12 022	13 472	38 924
Entrée de périmètre Logix polska	-	-	-880	-	-880
Entrée de périmètre Logix iberica	-	-	-308	-	-308
Entrée de périmètre Actinfo	-	-	-14	-	-14
Variation périmètre Innetis	-	-	-319	-	-319
Affect. Rés 1999	-	-	13 472	-13 472	0
Résultat 2000	-	-	-	-28 746	-28 746
Solde au 31/12/2000	8 390	5 040	23 973	-28 746	8 657

Part des minoritaires	Réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31/12/1998	111	132	243
Solde au 31/12/1999	240	651	891
Variation périmètre	277		277
Affect. Rés	651	-651	0
Résultat		-1 168	-1 168
Solde au 31/12/2000	1 168	- 1 168	0

Note n°13 : Provision pour risques et charges

	Position au 31/12/99	Entrée / Sortie de périmètre	Dotations 2000	Reprises 2000	Position au 31/12/00
Total	457	3 519	794	1 303	3 466

Ce poste est essentiellement constitué au 31/12/2000 par une provision pour impôt à hauteur de 958 KF , pour risque fiscal à hauteur de 1 132 KF et pour litiges à hauteur de 1 376 Kf.

Les reprises constatées en 2000 sont issues du dénouement de provisions constituées par ACTINFO lors des exercices précédents.

Note n°14 : Dettes financières – classement par échéance

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

	Emprunt moyen terme (en kf)	Découvert (en kf)	Total
1999	11 678	4 434	16 112
2000	21 505	8 236	29 741

Les emprunts à moyen terme comprennent 15 360 Kf d'échéance à plus d'un an et 5 ans au plus.

Ils sont essentiellement composés d'un emprunt contracté par GROUPE OPEN en 1999, à hauteur de 10 500 Kf et par deux emprunts contractés en 2000 par GROUPE OPEN et INNETIS, respectivement pour 4 500 Kf et 8 100 Kf.

Note n°15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Société	2000	Rappel 1999
GROUPE OPEN	2 088	1 627
LOGIX SA	260 043	103 001
LOGIX Benelux	27 848	17 783
LOGIX Iberica	1 147	-
LX Polska	1 519	-
Openway	8 676	7 132
INNETIS	59 711	23 970
ACTINFO	2 641	-
	363 673	153 513

5 - Informations relatives au résultat

Note n°16 : Analyse du chiffre d'affaires

Société	Logiciels & Produits	Services	2000	1999
			Total	Total
INNETIS	121 630	86 970	208 600	177 390
ACTINFO	9 536	28 725	38 261	
Sous-total INNETIS	131 166	115 695	246 861	177 390
LOGIX	477 557	13 309	490 866	365 597
LOGIX Benelux	73 421	1 255	74 676	46 604
LOGIX Iberica	1 713	372	2 085	-
LX Polska	5 623	-	5 623	-
Openway	28 317	237	28 554	22 122
Sous-total LOGIX	586 631	15 173	601 804	434 323
Total	717 797	130 868	848 665	611 713

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France est essentiellement constitué à ce jour du chiffre de Logix Benelux. Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par les structures basées en France n'est pas significatif.

Note n°17 : Ventilation de l'effectif et frais de personnel

Société	Ingénieurs et cadres		Employés		Total	
	31.12.00	31.12.99	31.12.00	31.12.99	31.12.00	31.12.99
Groupe OPEN	10	7	0	1	10	8
LOGIX	46	39	52	33	98	72
LOGIX Benelux	-	2	-	5	0	7
LOGIX Iberica	2	-	4	-	6	0
LX Polska	2	-	2	-	4	0
Openway	4	3	6	5	10	8
INNETIS	141	153	23	17	164	170
ACTINFO	35	-	62	-	97	0
Total	240	204	149	61	389	265

Les frais de personnel, charges sociales incluses, s'élevaient à 139 192 Kf au 31/12/00 contre 87 863 Kf au 31/12/99.

Les salariés de LOGIX bénéficient d'un accord de participation qui induit une charge de 256 Kf au titre de l'exercice 2000.

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'année 2000 s'élève à 2 390 Kf.

Note n°18 : Indemnité de départ en retraite

Une provision pour indemnité de départ en retraite de 80 Kf a été constatée lors de l'exercice 2000. La provision d'indemnité de départ à la retraite est donc portée à 240 Kf au titre de l'ensemble des collaborateurs.

Note n°19 : Charges financières

Les charges financières sont principalement composées des intérêts relatifs au coût du financement par la société d'affacturage ainsi que le coût du financement des encours bancaires.

Note n°20 : Résultat exceptionnel

Les principaux éléments exceptionnels de l'exercice se décomposent comme suit (en kf) :

Mali de fusion	-3 765
Risque fiscal INNETIS + ACTINFO	-735
Abandon de créance	1 700
Charges et produits divers	-471
Total	-3 271

Les charges et produits divers sont essentiellement composés de régularisations d'éléments d'exploitation.

Note n°21 : Impôts sur les résultats

Les charges et produits d'impôts se décomposent de la manière suivante :

	Impôt sur les bénéfices (en Kf)	Charge d'impôt différé (en Kf)	Produit d'impôt différé (en Kf)
GROUPE OPEN	26	0	32
LOGIX	1 092	0	204
LOGIX Benelux	451	71	0
LOGIX Iberica	-	-	-
LX Polska	-	-	-
Openway	33	0	3
INNETIS	35	0	946
ACTINFO	232	-	24
Total	1 869	71	1 209

Les sociétés GROUPE OPEN, LOGIX, Openway, INNETIS et ACTINFO sont imposées au taux d'IS de 33.33% et soumises à la contribution de 10%.

La société LOGIX Benelux est soumise à un taux d'IS de 40,17%.

Preuve d'impôt

Résultat comptable avant impôt	-26 239
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (GROUPE OPEN 36.67%)	9 622
Impact des différences de taux d'imposition (Impôt sur PVNLT)	45
Impact des différences de taux d'imposition (Impôt à taux normal)	-61
Impact des variations de périmètre	214
Impact des charges non déductibles	-745
ARD non activés	-9 723
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	-26 887

Compte tenu de la faible importance du résultat exceptionnel, aucune ventilation de l'impôt n'a été effectuée entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.

6 - Informations relatives aux engagements

Note n°22 : Avals et cautions reçus

Société	Cautions	Bénéficiaire
INNETIS	M Frédéric SEBAG	Société Française de factoring
GROUPE OPEN	Crédit Lyonnais	IBM France Financement

Note n°23 : Engagements donnés

- GROUPE OPEN s'est porté caution solidaire de
 - LOGIX pour un emprunt auprès du Crédit Lyonnais
 - INNETIS auprès du CIC pour 250 Kf
 - LOGIX SA auprès d'IBM France à hauteur de 16 000 Kf
- Nantissement des titres INNETIS en faveur du Crédit Lyonnais, en garantie de l'emprunt contracté pour l'achat de ces titres.
- Nantissement des VMP détenues auprès de la Caisse d'Epargne, à hauteur de 1 893 Kf, au titre de la garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de SIP.
- INNETIS s'est porté caution de ACTINFO à hauteur de 392 Kf au titre d'un financement accordé par IBM Financement.

Note n°24 : Crédit Bail

Les engagements de crédit-bail n'ont pas été retraités en consolidation pour deux raisons :

- Les principaux contrats de crédit-bail s'apparentent à de la location.
- Les contrats sont en fin de cycle et représentent une valeur d'environ 500 Kf au 31/12/2000.

7 - Tableau de Flux de trésorerie

Flux de trésorerie liés à l'activité

Résultat net des sociétés intégrées	-26 887
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
*Amortissements et provisions	5 854
*Variation des impôts différés	-1 138
*Mali de fusion	3 765
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-18 406
Variation des stocks	-33 237
Variation des créances d'exploitation	-145 204
Variation des dettes d'exploitation	211 254
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	32 813
Flux net de trésorerie généré par l'activité	14 407

Flux de trésorerie liés aux investissements

Acquisition d'immobilisations financières	-2 345
Acquisition d'immobilisations	-5 015
Incidence des variations de périmètre	-18 104
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-25 464

Flux de trésorerie liés aux financements

Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-2
Emission d'emprunts	12 600
Remboursements d'emprunts	-9 146
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 452
Variation de trésorerie	-7 604
Trésorerie d'ouverture	31 480
Trésorerie de clôture	23 866

Rapport du Conseil d'Administration sur les Comptes Consolidés

Rapport du Conseil d'administration du 6 Avril 2001 sur les comptes consolidés

L'année 2000 a constitué une étape structurelle très spécifique dans le parcours du GROUPE OPEN depuis sa création.

Elle a marqué la très forte offensive de positionnement de l'entreprise sur le marché du e-business et s'est traduite par deux semestres très différents.

Le premier semestre a vu s'achever la transformation des offres et des process vers le e-business et a nécessité de gros investissements qui, conjugués à une conjoncture morose, ont pesé très lourdement sur le résultat.

Au deuxième semestre, les premiers retours sur investissements se sont manifestés avec un redressement du résultat d'exploitation à plus de 7 MF et une croissance du chiffre d'affaires de 51%.

Au total, la croissance a été de 39% dont 33% organique à 848MF.

Les deux activités du Groupe, LOGIX et INNETIS avec respectivement 621 MF et 248 MF de chiffre d'affaires (avant élimination des mouvements intercompagnies), en sont sorties renforcées. Elles présentent une taille critique et une excellente reconnaissance sur leurs marchés.

Le périmètre de consolidation des comptes 2000 est plus large que celui retenu en 1999 puisqu'il intègre les sociétés ACTINFO, acquise au début de l'exercice écoulé, ainsi que LOGIX Iberica et LX Polska, qui n'avaient pas atteint le seuil de signification. L'incidence de cet élargissement du périmètre de consolidation a été significative en raison de la taille de cette entreprise (38 Mf de CA de mars à décembre 2000 avec un effectif de 97 personnes au 31/12/2000) et des efforts structurels consentis pour qu'elle redevienne profitable dès 2001.

Analyse des résultats

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 848 664 Kf en hausse de 38.7% par rapport à celui réalisé à la clôture de l'exercice 1999 qui était d'un montant de 611 712 Kf. La croissance interne, hors l'intégration de ACTINFO, s'élève à 32.5% par rapport à l'exercice 1999.

On constate donc, sous l'impulsion de LOGIX, une forte hausse des achats consommés de technologies dont le montant a été porté de 431 233 Kf en 1999 à 621 657 Kf à la clôture du dernier exercice (+ 44 %).

On constate la très bonne tenue de la marge brute sur cette activité pour laquelle notre positionnement à valeur ajoutée s'est parfaitement déployé. La marge brute de l'activité de services (INNETIS) a chuté par rapport aux exercices précédents, en raison d'une charge plus importante de formation des ingénieurs et un recours très fort à la sous-traitance pour compenser les difficultés de recrutement. Cette baisse de marge est également due à la forte réorganisation de l'entreprise au cours du premier semestre, laquelle a d'ailleurs fortement progressé au deuxième semestre et s'améliore encore au premier trimestre 2001.

L'effectif est passé de 265 personnes au 31/12/1999 à 389 personnes au 31/12/2000.

Les postes de Traitements et Salaires et charges sociales sont en hausse de 57.2% à la clôture du dernier exercice. Leur montant a été porté de 88 728 Kf en 1999 à 139 488 Kf en 2000.

Ces investissements consentis en structure et en ressources ont pesé très fortement sur l'année 2000. Cela explique le résultat d'exploitation, qui atteint -12 579 Kf par rapport à +19 520 Kf lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier déficitaire représente 1.24% du CA contre 0.74% en 1999.

Cette évolution s'explique essentiellement par le coût du financement des acquisitions.

Le résultat net 2000, avant amortissement des écarts d'acquisition, s'élève à -26 886 Kf.

Le résultat net part du Groupe après écart d'acquisition s'élève à -28 745 Kf pour un résultat net part des minoritaires de -1 168 kf.

Autres éléments significatifs sur 2000

L'année 2000 a été marquée par :

- La simplification des activités avec la fusion des sociétés de service pour former une seule et même entité, INNETIS, et la réorganisation de celle-ci, au travers de ses offres, de ses process et de son management.
- Le déploiement du modèle LOGIX à l'international avec la prise de marché en Espagne et la montée en puissance en Belgique
- L'achèvement de la couverture nationale avec sept implantations
- Le renforcement des partenariats technologiques

Perspectives sur 2001

En 2001, nous allons privilégier :

- le renforcement de notre business auprès des nos clients et dans les géographies où nous sommes implantés par la qualité de nos compétences et l'augmentation de la taille de nos projets.
- L'exploitation des partenariats technologiques que nous avons sans les segments phares de l'industrie informatique .
- Le développement des valeurs de l'entreprise pour accueillir, former et fidéliser nos équipes.

Cette stratégie doit nous permettre d'asseoir notre leadership en France sur les segments que nous occupons et d'exploiter la situation acquise au prix fort en 2000 pour retrouver une large rentabilité.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE OPEN, S.A. établis en francs, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous rappelons, comme indiqué en Note n°4 de l'annexe, que cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés. Les changements de méthode comptable prévus par celui-ci n'ont toutefois aucune incidence sur les comptes consolidés de GROUPE OPEN, S.A. au 31 Décembre 2000.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 2 Mai 2001

*Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris*

AUDIT & DIAGNOSTIC



Alain WERNERT
25, rue de Lübeck
75116 PARIS

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES



François MAHE
33, rue Daru
75008 PARIS

Comptes sociaux

au 31 décembre 2000

Bilan actif (en Kf)	Brut 31.12.2000	Amort & prov 31.12.2000	Net 31.12.2000	Net 31.12.1999
Immobilisations incorporelles	508	488	19	58
Immobilisations corporelles	5 038	3 679	1 359	1 680
Immobilisations financières	24 555	0	24 555	19 350
Total I	30 101	4 167	25 933	21 089
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	10 660		10 660	3 301
Autres créances et comptes de régularisation	10 937		10 993	8 268
Valeurs mobilières de placement	2 023		2 023	4 412
Disponibilités	775		775	6 305
Total II	24 395	0	24 451	22 285
Total général	54 496	4 167	50 385	43 374

Bilan passif (en Kf)	Exercice 2000	Exercice 1999
Capital	8 390	8 390
Primes d'émission, fusion, apport	5 039	5 039
Réserve légale	839	757
Réserves réglementées	5 967	1 069
Autres réserves	5 933	4 304
Report à nouveau		
Résultat	106	6 609
Total I	26 275	26 169
Provisions pour risques	40	40
Provisions pour charges		
Total II	40	40
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 627	11 477
Emprunts et dettes financières divers	167	134
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 452	1 968
Autres dettes	1 823	3 586
Total III	24 069	17 165
Total général	50 385	43 374

Compte de résultat (en Kf) Exercice 2000 Exercice 1999

Produits d'exploitation		
Production vendue : Biens et services	15 140	16 106
Reprises provisions et amortissements, transfert de charges	654	922
Total I	15 794	17 028
Charges d'exploitation		
Autres achats externes	9 393	10 171
Impôts, taxes et assimilés	384	506
Charges de personnel:		
salaires et traitements	3 865	3 730
charges sociales	1 619	1 613
Dotation aux amortissements et provisions	738	970
Autres charges	463	700
Total II	16 462	17 690
Résultat d'exploitation (I - II)	-668	-662
Résultat financier	728	2 325
Résultat courant avant impôt	60	1 663
Résultat exceptionnel	73	6 214
Impôts sur les bénéfices	-26	-1 269
Bénéfice	106	6 609

Annexe aux comptes sociaux

Exercice du 01.01.2000 au 31.12.2000

A - Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation française en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

B - Faits majeurs de l'exercice

Note n°1

Au cours de l'exercice, la société GROUPE OPEN a acquis 10% des titres de la société SQL Tech détenues par un minoritaire. La société SQL Tech, filiale du GROUPE OPEN acquise début 1999, a absorbé les sociétés OPEN Solutions et OPEN Technologie pour former la société INNETIS, rétroactivement au 1er janvier 2000.

Note n°2

La société GROUPE OPEN a pris une participation minoritaire dans la société Freelance.com au cours de l'exercice 2000. Cette participation a été inscrite à l'actif pour une valeur de 1 742 Kf.

Note n°3

La société GROUPE OPEN a créé au cours du dernier trimestre 2000 une filiale spécialisée dans l'hébergement informatique, ASPlenium, détenue à 57,4%. Cette participation a été inscrite à l'actif pour une valeur de 86 Kf.

Note n°4

La société GROUPE OPEN a contracté un emprunt de 8 100 Kf au cours de l'exercice, au profit de sa filiale INNETIS en vue de l'acquisition de titres de la société ACTINFO par cette dernière.

C - Informations relatives au Bilan

Note n°5 : Immobilisations incorporelles

Aucun mouvement n'a été constaté au cours de l'exercice. Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif sont essentiellement composés de logiciels amortis sur 3 ans.

Note n°6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les investissements réalisés au cours de l'exercice forment un total de 137 Kf et concernent du matériel informatique, des agencements et du mobilier de bureau.

Note n°7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

	Durée	Mode
Agencements, installations	10 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

Note n°8 : Liste des filiales et participations (données au 31/12/00)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres autre que capital	% Capital détenu	VNC titres (1)	Prêts et avances (2)	CA 2000 (3)	RN 2000 (4)	Div. versés (5)	Cautions & avals données par GO
(en Kf hors *)									
LOGIX	3 000	10 654	99.9%	2877		516 833	1 145	1 498	16 400 Kf
INNETIS	585	-17 609	89%	19 204	7 929	210 191	-26 477		
Freelance	408*	nc	1%	1 742		na	na		
ASPlenium	300	na	57.4%	86		na	na		
NetSide Inc.	10*	nc	100%	64		na	na		

*en milliers de dollars

(1) Valeur Nette comptable des titres détenus

(2) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés

(3) Chiffre d'affaires 2000

(4) Résultat Net 2000

(5) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

Les principaux mouvements de la période concernent la création de la société ASPlenium, l'acquisition de titres SQL Tech à un minoritaire en début d'exercice ainsi que la fusion des sociétés SQL Tech, OPEN Technologie et OPEN Solutions pour former INNETIS.

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition, de souscription ou d'apport à la société. En fin d'exercice, la valeur comptable des titres est comparée avec leur valeur probable de réalisation afin d'apprécier d'éventuelles dépréciations à opérer. Au 31 décembre 2000, les titres en portefeuille ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Note n°9 : Filiales et participations (montant concernant les entreprises liées)

(En Kf)	Filiales	avec lesquelles Groupe OPEN a un lien de participation
Participations: valeur comptable des titres détenus	22 234	1 742
Dépréciation des titres	0	-
Créances clients et comptes rattachés	10 660	-
Autres créances	9 810	-
Emprunts et dettes financières divers	151	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	386	-

Note n°10 : Autres créances

Les autres créances comprennent essentiellement les créances liées aux filiales.

Note n°11 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note n°12 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à leur valeur d'acquisition. A la clôture, le cours de ces valeurs révélait une plus value latente d'un montant non significatif.

Note n°13 : Charges à étaler

Les charges à répartir comprennent les coûts engagés pour l'acquisition des participations et amortis sur cinq ans.

Note n°14 : Capital

Le capital est composé de 2 558 208 actions de 0.5 euros de valeur nominale.

Plan d'options

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 1998 a autorisé le conseil d'administration de la société GROUPE OPEN à consentir au profit des collaborateurs du GROUPE OPEN et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription de 6211 actions GROUPE OPEN (24844 après division des actions).

Le conseil d'administration du 22 Octobre 1998 a attribué 4800 options de souscription au prix de 240.30 Francs (60.08 Frs après division des actions). Ces actions peuvent être levées pendant une période de 5 ans à compter 22/10/2000. Au 31/12/2000, aucune action n'a par conséquent été souscrite.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 Mai 1999 a autorisé le conseil d'administration de la société GROUPE OPEN à consentir au profit des collaborateurs du GROUPE OPEN et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription de 8066 actions GROUPE OPEN (32264 après division des actions).

Le conseil d'administration du 28 juin 1999 a attribué 8066 options de souscription au prix de 304.05 Francs (76.01 frs après division des actions). Ces actions peuvent être levées pendant une période de 3 ans à compter 28/06/2001. Lors de cette attribution, le conseil d'administration a décidé d'utiliser les options non utilisés lors du précédent plan et les options précédemment attribuées, devenues disponibles du fait du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options. Au 31/12/2000, aucune action n'a été souscrite.

Le conseil d'administration du 5 janvier 2000 a attribué 10 000 options de souscription au prix de 128.43 Francs. Ces actions peuvent être levées pendant une période de 3 ans à compter 05/01/2002. Lors de cette attribution, le conseil d'administration a décidé d'utiliser les options non utilisés lors du précédent plan et les options précédemment attribuées, devenues disponibles du fait du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options. Au 31/12/2000, aucune action n'a été souscrite.

L'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2000 a autorisé le conseil d'administration de la société GROUPE OPEN à consentir au profit des collaborateurs du GROUPE OPEN et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription de 76 746 actions GROUPE OPEN.

Le conseil d'administration du 25 avril 2000 a attribué 14 000 options de souscription au prix de 320.23 Francs. Ces actions peuvent être levées pendant une période de 3 ans à compter 25/04/2002. Lors de cette attribution, le conseil d'administration a décidé d'utiliser les options non utilisés lors du précédent plan et les options précédemment attribuées, devenues disponibles du fait du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options. Au 31/12/2000, aucune action n'a été souscrite.

Note n°15 : Rémunération allouée aux membres des organes de direction

Cette information peut ne pas être communiquée, pour des raisons de confidentialité, en application de l'article 24 alinéa 18 du code de commerce.

Note n°16 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droit qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif et n'a pas été comptabilisé.

Note n°17 : Accroissement et allégement de la dette future d'impôts

Charges non déductibles l'année de leur comptabilisation: 127 Kf

Note n°18 : Provisions pour risques et charges

Aucun mouvement n'a été constaté au cours de l'exercice.

Note n°19 : Crédit Bail

	Total
Redevances payées	177
Redevances restant à payer	343
Montant pris en charge pendant l'exercice	132

Note n°20 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

D - Informations relatives au compte de résultat

Note n°21 : Constitution du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des redevances de management et de frais communs refacturés aux différentes filiales de GROUPE OPEN.

Note n°22 : Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7

Note n°23 : Résultat financier

Le résultat financier positif est la résultante des dividendes reçus des filiales et des intérêts liés au financement des investissements et à l'utilisation des lignes de financement court terme.

Note n°24 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué de régularisations de différents éléments d'actifs.

E - Engagements

Note n°25 - Engagements mentionnés précédemment

Loyers de crédit bail restant dû : 343 Kf (Note n° 19)

Note n°26 - Engagements financiers donnés par le GROUPE OPEN

- Caution solidaire de LOGIX pour un emprunt auprès du Crédit Lyonnais
- Caution solidaire de INNETIS auprès du CIC pour 250 Kf
- Caution sur les engagements de LOGIX SA auprès d'IBM France à hauteur de 16 000 Kf
- Nantissement des titres INNETIS en faveur du Crédit Lyonnais, en garantie de l'emprunt contracté pour l'achat de ces titres.
- Nantissement des VMP détenues auprès de la caisse d'épargne au titre de la garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de SIP.

Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2001

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet de délibérer et de statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2000.

De leur côté les Commissaires aux Comptes vous rendront compte dans un instant de leur mission.

En application des dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce (Anciennement article 340 Al.2 de la loi du 24 juillet 1966) et de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous allons développer dans notre rapport les points suivants :

- Situation de la société et son activité au cours de l'exercice écoulé ;
- Résultats de cette activité ;
- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées ;
- Activités de la société en matière de recherche et de développement ;
- Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir ;
- Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport est établi.

Nous terminerons en vous communiquant les renseignements prescrits par les dispositions légales.

Comme pour les exercices précédents, notre société a continué au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2000, à fournir à ses filiales des prestations de management ainsi que la refacturation de différents frais.

A ce titre, nous avons réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 15 140 000 Frs en diminution de 5.99 % par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 16 106 250 Frs.

Nous avons également enregistré en Produits d'Exploitation une somme globale de 654 032 Frs correspondant :

- A hauteur de 54 178 Frs à la Reprise sur la Provision pour Dépréciation du Compte Clients
- Et à hauteur de 599 854 Frs à un Transfert de Charges d'exploitation.

Nos Produits d'Exploitation ressortent ainsi à un montant global de 15 794 032 Frs, en diminution de 7.24 % par rapport à ceux de l'exercice précédent qui étaient d'un montant de 17 028 234 Frs.

Au cours de l'exercice écoulé, nos Charges d'Exploitation se sont élevés globalement à la somme de 16 642 521 Frs en diminution par rapport à ceux de l'exercice précédent qui étaient d'un montant de 17 690 226 Frs (- 6.94 %).

Ces différentes charges correspondent :

- Aux Autres Achats et Charges Externes à hauteur de 9 392 943 Frs. Ce poste enregistre notamment les loyers de locaux que nous occupons et que nous mettons à disposition de nos filiales, ainsi que les différents frais de communication et de marketing. Ce poste est en baisse par rapport à celui enregistré à la clôture de l'exercice précédent qui était d'un montant de 10 171 363 Frs.

- Aux Impôts et Taxes assimilées à hauteur de 384 315 Frs. Ce poste est en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 505 814 Frs. La charge la plus importante comptabilisée dans ce poste correspond à la Taxe Professionnelle.
- Aux Traitements et Salaires à hauteur de 3 865 132 Frs. Ce poste est en hausse de 3.62 % par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 3 729 837 Frs.
- Aux Charges Sociales à hauteur de 1 619 332 Frs. Ce poste est stable par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 1 613 277 Frs.
- Aux Dotations aux Amortissements sur Immobilisations à hauteur de 738 199 Frs. Ce poste est en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 969 933 Frs.
- Aux Autres Charges à hauteur de 462 597 Frs.

Ces différentes charges étant déduites, notre résultat d'exploitation ressort négatif d'une somme de 668 489 Francs.

Les Produits Financiers d'un montant global de 3 332 253 Frs, correspondent à hauteur de 3 199 200 Frs à des produits Financiers de Participations.

Les Charges Financières ressortent à un montant global de 2 603 738 Frs et correspondent pour leur plus grande part aux intérêts et charges assimilées versées en rémunération des emprunts contractés.

La différence entre Charges et Produits Financiers fait apparaître un résultat financier positif d'une somme de 728 514 Frs.

Celui-ci permet d'absorber la perte d'exploitation dégagée ci-dessus, et nous obtenons un Résultat Courant avant Impôts positif d'une somme de 60 025 Frs.

La différence entre les Produits Exceptionnels d'un montant de 81 231 Frs et les Charges Exceptionnelles d'un montant de 8 419 Frs, fait ressortir un Résultat Exceptionnel positif d'une somme de 72 811 Frs.

Celui-ci vient en augmentation du Résultat Courant avant Impôts dégagé ci-dessus.

Après paiement de l'Impôt sur les Bénéfices pour un montant de 26 342 Frs, nous obtenons un Bénéfice de l'exercice tel qu'il apparaît au Bilan bénéficiaire d'une somme de 106 495.62 Frs.

La Réserve Légale figurant au bilan étant d'un montant égal à 10 % du capital, il ne sera pas nécessaire d'effectuer de prélèvement sur les résultats de l'exercice pour doter ce poste de réserve.

Le résultat de l'exercice est donc totalement disponible et nous vous proposons de le maintenir dans la société, en le portant au poste Autres Réserves.

Il nous reste à présent à vous donner en application des dispositions légales, les renseignements suivants :

- Les comptes qui vous sont soumis sont présentés selon les mêmes formes que les exercices précédents. Les méthodes d'évaluation n'ont pas varié.
- Nous allons vous rendre compte de l'activité de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000 :
 - La société LOGIX dont nous détenons 99.98 % du capital a réalisé au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2000, un chiffre d'affaires de 516 MF. Ce chiffre d'affaires est en augmentation (+36 %) par rapport à celui réalisé en 1999 qui était de 379 MF. Le Résultat de cet exercice ressort bénéficiaire d'une somme de 1 144 688 Frs en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent qui était bénéficiaire d'une somme de 7 413 564 Francs au 31 décembre 1999.
 - La société INNETIS, anciennement dénommée SQL TECH, a au cours de l'exercice écoulé,

absorbé les sociétés OPEN Technologie et OPEN Solutions, avec effet rétroactif au 1er janvier 2000. Cette société dont nous détenons 88.9 % du capital, a réalisé au cours de l'exercice écoulé, un chiffre d'affaires global de 210 MF, et a dégagé une perte nette comptable d'un montant de 26 MF.

- La société NetSide.Inc, société de Droit Américain, dont nous détenons la totalité des actions composant le capital social a réalisé au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2000, un chiffre d'affaires de 63 K\$ (450 000 Frs) et a dégagé une perte d'un montant de 26 933 \$ (188 000 Frs).
- Nous vous informons également avoir souscrit au cours du dernier trimestre de l'exercice écoulé, à hauteur de 57.4 % au capital de la société ASPlenium Hosting Services, société anonyme au capital de 300 000 Frs, dont le siège social est à Courbevoie (92400) 38/40, Rue Victor Hugo, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 434 212 908. Cette société n'a pas encore clôturé son premier exercice.
- Nous vous rappelons enfin détenir une participation minoritaire dans le capital de la société Freelance.com (1%). Au jour de l'établissement du présent rapport, nous n'avons eu communication des comptes sociaux de cette société.
- Il n'y a pas eu d'aliénation d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées illicites ;
- Conformément aux dispositions de l'article 356-3 de la Loi du 24 juillet 1966, nous vous informons ci-après de l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social au 31 décembre 2000 :
 - Plus du vingtième Néant
 - Plus du dixième Mr Laurent SADOUN
 - Plus du cinquième Néant
 - Plus du tiers Néant
 - Plus de la moitié Mr Frédéric SEBAG
 - Plus des deux tiers Néant
- Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-dessous le montant des dividendes ainsi que l'avoir fiscal correspondant versé au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes	Avoir Fiscal	Brut
Exercice clos le 31/12/97	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/98	3.43 Frs	1.71 Frs	5.14 Frs
Exercice clos le 31/12/99	Néant	Néant	Néant

- Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du CGI, nous ne voyons aucune somme à vous signaler, tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges somptuaires, qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence ;
- Conformément aux dispositions de l'article 225-184 du Code de Commerce (Anciennement Article 208-8 de la loi du 24 juillet 1966), nous vous rappelons ci-dessous les différents plans des souscriptions d'actions consentis par votre Conseil d'Administration au profit du personnel de notre société et de celui de nos filiales, arrêtés au 31 décembre 2000.

	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N°3	Plan N° 4
Date d'assemblée	20/03/1998	26/05/1999	26/05/1999	28/02/2000
Date du Conseil d'Administration	22/10/1998	28/06/1999	05/01/2000	25/04/2000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	6 211	8 066	10 104	78 510
Nombre d'actions attribuées	19 200 ⁽³⁾	25 800 ^{(2) (3)}	10 100 ⁽²⁾	14 000 ⁽²⁾
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction	4 760	10 600	5 400	5300
Nombres de Dirigeants concernés	Néant	Néant	1	1
Point de départ d'exercice des options	22/10/2000	28/06/2001	05/01/2002	25/04/2002
Date d'expiration	21/10/2003	27/06/2004	04/01/2005	24/04/2005
Prix de souscription ⁽¹⁾	60.08 Frs	76.01 Frs	128.43 Frs	317 Frs
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2000	0	0	0	0

(1) - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

(2) - Le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les options précédemment attribuées, devenues disponibles par suite du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(3) - Ce nombre tient compte de la décision prise par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 novembre 1999, de diviser le nominal des actions composant le capital social.

Le dernier point que nous aurons à aborder dans notre rapport a trait à l'examen des mandats de nos Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléant.

a – Concernant Mr François MAHE

Nous vous rappelons que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur François MAHE, arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Monsieur François MAHE ayant sollicité le renouvellement de son mandat, nous vous proposons d'accéder à sa demande et de décider le renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur François MAHE pour une nouvelle période de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

b – Concernant la Société d'Expertise Comptable KPMG Fiduciaire de France

Nous vous informons de la décision prise par la Société d'Expertise Comptable KPMG Fiduciaire de France, de démissionner pour convenance personnelle, de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous demandons d'en prendre acte et de procéder à la nomination en son remplacement en qualité de co-commissaires aux comptes suppléant de :

* Monsieur Olivier LELONG né le 3 février 1961 à Paris 14ème de nationalité Française, demeurant à Paris (75008) 33, Rue Daru, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaire aux Comptes de Paris ;

Il conviendra alors de désigner Monsieur Olivier LELONG pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur François MAHE, titulaire, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

c – Concernant la société AUDIT & DIAGNOSTIC

Nous vous rappelons que le mandat de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire de la société AUDIT & DIAGNOSTIC, arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2003.

Néanmoins, Monsieur Alain WERNERT, représentant la société AUDIT & DIAGNOSTIC nous a fait part verbalement de sa décision de démissionner, pour convenance personnelle, de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire.

Bien que n'ayant pas reçu au jour de l'établissement du présent rapport la confirmation écrite de cette demande, nous vous demandons d'en prendre acte et de procéder à la nomination en son remplacement en qualité de co-commissaires aux comptes titulaire de :

* La société KPMG SA, société anonyme au capital de 21 988 400 Frs, dont le siège social est à Levallois Perret (92300) Les Hauts de Villiers – 2 Bis, Rue de Villiers, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 775 726 417, inscrite près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles ;

Il conviendra alors de désigner la société KPMG SA pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

d – Concernant Monsieur Philippe MILLAN

Nous vous rappelons que le mandat de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Philippe MILLAN, arrivera également à expiration en même temps que le mandat de titulaire de la société AUDIT & DIAGNOSTIC, c'est à dire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2003.

Monsieur Philippe MILLAN nous ayant également fait part de sa décision de démissionner, pour convenance personnelle, de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant, nous vous proposons de nommer en son remplacement en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

* Madame Sophie BERNARD, née le 2 mars 1966 à Paris 15ème, de nationalité Française, demeurant 1, Cours Valmy – 92923 Paris La Defense Cedex, inscrite près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Il conviendra alors de désigner Madame Sophie BERNARD pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG SA, titulaire, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

Telles sont les propositions de résolutions que nous vous soumettons.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre attention, et restons à votre disposition pour fournir toutes explications utiles au cours du débat qui pourra s'instaurer après que Messieurs les Commissaires aux Comptes vous auront donné lecture de leurs rapports.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultats (autres éléments) de la Société au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31/12/96	EXERCICE 31/12/97	EXERCICE 31/12/98	EXERCICE 31/12/99	EXERCICE 31/12/00
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :					
- CAPITAL SOCIAL	1 500 000	1 666 500	6 395 520	1 279 104 E	1 279 104 E
- NOMBRE DES ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	6 000	6 666	639 520	2 558 208	2 558 208
- NOMBRE DES ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES	---	---	---	---	---
- NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS FUTURES A CREER :					
PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS	---	---	---	---	---
PAR DROITS DE SOUSCRIPTION	---	---	4 800	10 990	78 510
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE :					
- CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	36 121 451	7 933 631	10 550 000	16 106 250	15 140 000
- RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIPATION DES SALAIRES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	989 853	5 182 480	3 985 791	8 847 289	871 036
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	419 023	130 917	166 393	1 268 757	26 342
- PARTICIPATION DES SALAIRES	---	---	---	---	---
- RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALAIRES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	135 049	3 988 364	2 990 022	6 608 599	106 495
- RESULTAT DISTRIBUE	---	---	2 193 663	---	---
III. RESULTATS PAR ACTION					
- RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALAIRES MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	164.97	757.81	5.97	2.96	0,33
- RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALAIRES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	22.50	598.31	4.67	2.58	0,34
- DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	---	---	3.43	---	---
IV. PERSONNEL					
- EFFECTIF MOYEN DES SALAIRES PENDANT L'EXERCICE	34	4	5	6	7
- MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	6 361 775	1 044 286	1 727 406	3 729 837	3 865 132
- MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE (SECURITE SOCIALE, OEUVRES SOCIALES...)	2 496 303	714 966	895 639	1 613 277	1 619 332

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

ordinaire annuelle du 28 juin 2001

PROJETS DE RESOLUTIONS

SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2000, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 106 495.62 Francs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris acte que la Réserve Légale a atteint une somme égale à 10 % du capital, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2000 s'élevant à la somme de 106 495.62 Frs en totalité au compte Autres Réserves.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé, conformément aux dispositions légales, que les montants des dividendes ainsi que l'avoir fiscal correspondant versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Dividendes	AvoirFiscal	Brut	
Exercice clos le 31/12/97	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/98	3.43 Frs	1.71 Frs	5.14 Frs
Exercice clos le 31/12/99	Néant	Néant	Néant

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve individuellement et successivement dans l'ordre dans lequel elles y sont présentées, les conventions qui s'y trouvent visées.

Chacune de ces conventions fait l'objet d'un vote distinct auquel ne prend pas part l'administrateur intéressé, ses actions n'étant pas prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité. le 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé, que Monsieur François MAHE a, dès avant ce jour, déclaré

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler Monsieur François MAHE dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une nouvelle période de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé, que Monsieur François MAHE a, dès avant ce jour, déclaré accepter le renouvellement de son mandat que voudra bien lui confier la présente Assemblée Générale.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la décision prise :

- Par la société KPMG Fiduciaire de France de démissionner de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Par la société AUDIT & DIAGNOSTIC de démissionner de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Par Monsieur Philippe MILLAN de démissionner de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;

Et ce à l'issue de la présente Assemblée Générale.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de nommer :

- En qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de la société KPMG Fiduciaire de France, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur François MAHE, titulaire, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006 :
 - Monsieur Olivier LELONG né le 3 février 1961 à Paris 14ème de nationalité Française, demeurant à Paris (75008) 33, Rue Daru, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris ;
- En qualité de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de la société AUDIT & DIAGNOSTIC démissionnaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006 :
 - La société KPMG SA, société anonyme au capital de 21 988 400 Frs, dont le siège social est à Levallois Perret (92300) Les Hauts de Villiers – 2 Bis, Rue de Villiers, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 775 726 417, inscrite près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

- En qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur Philippe MILLAN, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG SA, titulaire, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006 :

- Madame Sophie BERNARD, née le 2 mars 1966 à Paris 15ème, de nationalité Française, demeurant 1, Cours Valmy – 92923 Paris La Defense Cedex, inscrite près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

HUTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels - Exercice clos au 31 Décembre 2000

1- Conventions conclues au cours de l'exercice

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Financement par GROUPE OPEN de l'acquisition des titres d'ACTINFO par INNETIS

Administrateurs communs avec INNETIS : Mr. Guy MAMOU-MANI
Mr. Frédéric SEBAG
Mr. Laurent SADOUD

Le conseil d'administration de la société INNETIS du 9 mars 2000 a autorisé l'utilisation des fonds mis à la disposition par la société GROUPE OPEN pour financer l'acquisition des titres d'ACTINFO et de les rembourser dans les mêmes conditions que celles lui incombant. Le montant initial de l'emprunt est de 8.100.000 F.

L'encours restant dû au 31 décembre 2000 est de 6.885.000 F. La charge d'intérêts sur l'année 2000 s'est élevée à 333.000 F.

2- Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de veille technologique Avec la société NetSide Inc.

Le conseil du 1er juillet 1999 a autorisé la société GROUPE OPEN à conclure avec la société NetSide Inc. une convention de prestation de veille technologique des marchés américains liés aux technologies internet.

Le conseil du 10 juillet 2000 a diminué le montant de la rémunération qui s'élève à la somme de 350.000 F hors taxes pour l'année 2000.

2.2 Convention de mise à disposition de locaux

Le conseil du 6 janvier 1997, a autorisé la mise à disposition de locaux équipés à ses différentes filiales moyennant des redevances annuelles payables trimestriellement d'avance.

Le conseil d'administration du 18 mai 2000 a approuvé une révision du loyer pour INNETIS, seule bénéficiaire de la convention en 2000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2000 s'élève à 3.000.000 F hors taxes.

2.3 Convention d'assistance administrative et financière

Le conseil du 6 janvier 1997, a autorisé la facturation de redevances d'assistance administratives et financières aux filiales de GROUPE OPEN.

Le conseil du 26 juin 1998 a autorisé la signature avec la société GROUPE OPEN d'une convention de prestations de Direction Générale à compter du 1er juillet 1998.

L'avenant du 6 janvier 1999 relatif à la convention d'assistance administrative et financière décide de grouper les rémunérations de ces deux prestations et de ne fixer qu'un montant global pour l'ensemble.

Montants facturés au titre de l'exercice 2000 :

- LOGIX 6.840.000 F.
- INNETIS 5.300.000 F.

Soit au total 12.140.000 F.

2.4 Convention de gestion de trésorerie

Le conseil du 9 janvier 1997, a autorisé la conclusion entre GROUPE OPEN et ses filiales d'une convention de gestion de trésorerie. Aux termes de cette convention GROUPE OPEN est instituée comme société pivot chargée notamment de centraliser la trésorerie excédentaire du groupe et de la répartir en fonction des besoins.

Le conseil du 18 mai 2000 a autorisé l'instauration d'une rémunération au taux de 4 % par an des avances faites par les sociétés du groupe ayant une trésorerie excédentaire et destinées à être redistribuées aux autres sociétés du groupe ayant un besoin de trésorerie.

Au titre de cette convention, la société INNETIS dispose au 31 décembre 2000 d'un découvert bancaire auprès du Crédit Lyonnais pour 3.942.000 F. La charge d'intérêts a été négocié par GROUPE OPEN pour l'ensemble des sociétés. GROUPE OPEN a refacturé 800.000 F d'intérêts à la charge d'INNETIS, dont une partie concerne un reliquat de 1999.

Soldes des comptes courants intra-groupe au 31 décembre 2000 :

- Créance envers INNETIS 7.929.181 F.
- Créance envers NetSide 1.881.031 F.
- Dette envers ASplenium 52.328 F.
- Dette envers LOGIX 99.375 F.

2.5 Engagements de caution

2.5.1 Avec la société INNETIS

Le conseil du 29 janvier 1992 a autorisé GROUPE OPEN à se porter caution solidaire des engagements de la société INNETIS (ex-OPEN TECHNOLOGIE), à hauteur d'une somme globale de 250.000 francs au profit de la banque CIC. Cette autorisation ne prévoit aucune rémunération.

2.5.2 Avec la société LOGIX

Le conseil du 19 mai 1998, a autorisé la société GROUPE OPEN à donner sa caution pour garantir les engagements de LOGIX vis à vis de la société IBM France fournisseur de LOGIX à hauteur de 16 millions de francs. Cet engagement a été donné pour une durée indéterminée, et peut être révoqué à tout moment en observant un préavis de 3 mois. Aucune rémunération n'a été prévue pour l'octroi de cette garantie.

Fait à Paris le 2 mai 2001

Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François MAHE
AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES



Alain WERNERT
AUDIT & DIAGNOSTIC



Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels - Exercice clos au 31 Décembre 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE OPEN, établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris le 2 mai 2001

Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François MAHE
AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES



Alain WERNERT
AUDIT & DIAGNOSTIC



Responsable du document de référence

1.1 - Responsable du document de référence et de l'information

M. Frédéric SEBAG, Président du Conseil d'Administration

GROUPE OPEN

202, Quai de Clichy 92110 - Clichy

Tél : 01 40 87 97 97

Fax : 01 40 87 97 52

E-mail : contact@groupe-open.com

Site Web : www.groupe-open.com

1.2 - Attestation du Responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société GROUPE OPEN ainsi que sur les droits attachés aux titres sociaux ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'Administration de GROUPE OPEN :



M. Frédéric SEBAG

1.3 - Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

M. François MAHE

33, Rue Daru 75008 - Paris

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 1995, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Société AUDIT & DIAGNOSTIC - Représentée par M. Alain WERNERT

25, Rue de Lübeck 75116 Paris

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 1998, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

1.3.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

Société KPMG FIDUCIAIRE DE France

Représentée par M. Pierre SOULIGNAC

2 Bis, Rue de Villiers – Les Hauts de Villiers 92300 – Levallois PerretL

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 1995, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

M. Philippe MILLAN

199, Rue Saint Charles 75015 - Paris

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 1998, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

1.3.3 - Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE OPEN et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France.

Les comptes annuels au titre des exercices clos les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont été certifiés sans réserve ni observation.

Dans notre rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000, nous avons rappelé que cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans ce rapport, ces observations ne remettent pas en cause la certification sans réserve des comptes consolidés mentionnés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Fait à Paris le 2 mai 2001

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris



François MAHE
AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES



Alain WERNERT
AUDIT & DIAGNOSTIC

Renseignements de caractère général

1.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

1.1.1 - Dénomination et siège social (Articles 3 et 4 des statuts)

GROUPE OPEN

202, Quai de Clichy - 92110 Clichy

1.1.2 - Forme juridique et législation applicable

La société GROUPE OPEN est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

1.1.3 - Date de constitution et date d'expiration - Durée

La société GROUPE OPEN a été constituée le 22 décembre 1988 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 22 décembre 2087, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.1.4 - Objet social (article 2 des statuts)

La société continue d'avoir pour objet principalement la création et l'exploitation du fonds de commerce de :

- Recherche, étude, coordination, conception, réalisation, fabrication, fourniture, installation, maintenance, commercialisation de :
 - tous systèmes automatiques de traitement, de transmission de l'information,
 - tous matériels informatiques, électroniques et accessoires,
 - tous logiciels, travaux de programmation, de recherches opérationnelles,
- Le conseil et l'analyse de toutes prestations de services,
- Toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet par tous moyens susceptibles de favoriser son extension ou son développement.

1.1.5 – Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La société GROUPE OPEN est Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 348 975 087 (88 B 4638).

Son code d'activité est : 741J

1.1.6 - Exercice social (article 32 des statuts)

L'exercice social de la Société débute le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.1.7 - Clauses statutaires particulières

1.1.7.1 - Affectation et répartition des bénéfices (Article 34 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

1.1.7.2 - Paiement des dividendes (Article 35 des statuts)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

1.1.7.3 - Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (Article 24 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

1.1.7.4 - Admission aux assemblées – pouvoirs (Article 26 des statuts)

1 - Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à une Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer, à l'un des lieux indiqués dans l'avis de convocation, cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, soit leurs titres, soit les certificats de dépôt délivrés par la Banque, l'établissement financier ou la Société de Bourse dépositaire desdites actions.

2 - Les titulaires d'actions nominatives ont le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

3 - Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

4 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

1.1.7.5 - Droits de vote double (Article 29 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite d'apport ou de fusion, de même qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué aux termes de la dix neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 20 mars 1998.

Cette décision est entrée en vigueur à cette date du 20 mars 1998.

1.1.7.6 – Franchissement de seuils

les statuts ne prévoient pas d'obligation supplémentaire à celles prévues par les dispositions des articles 356-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi : 1/20ème ; 1/10ème; 1/5ème ; 1/3 ; 1/2 ; 2/3, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès du Conseil des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur.

1.1.7.7 - Achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie extraordinairement le 2 mai 2000, a autorisé le conseil d'administration à opérer en Bourse conformément aux dispositions des articles 217-2 et 217-7 de la loi du 24 juillet 1966 et des règlements de la Commission des Opérations de Bourse, sur ses propres actions en vue de.:

- Régulariser le cours de bourse de l'action de la société,
- Consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du code de travail et par le deuxième alinéa de l'article 208-18,
- Attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- Remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Livrer les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
- Optimiser la gestion patrimoniale et financière de la société,

Cette autorisation a été donnée pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Au jour du visa de la COB sur le présent Document de Référence, la société n'a pas depuis son introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris utilisé cette autorisation et ne détient à ce jour aucun de ses propres titres.

1.1.7.8 - Identification des détenteurs de titres (Article 11 des statuts)

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.1.7.9 - Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes et rapports, procès- verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société.

1.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

1.2.1 - Les membres des organes d'administration

Président :

Mr Frédéric Sebag, renouvelé le 30/06/97, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2002.

Administrateur et Directeur Général :

Mr Guy Mamou-Mani, nommé lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 1999, pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2005, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2004.

Mr Guy Mamou-Mani, a été nommé en qualité de Directeur Général pour la durée de ses fonctions d'Administrateur, aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration tenu à l'issue de ladite assemblée.

Administrateur et Directeur Général

Mr Laurent Sadoun, nommé lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 23 septembre 1998, pour une durée de six années prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2004, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2003.

Mr Laurent Sadoun, a été nommé en qualité de Directeur Général pour la durée de ses fonctions d'Administrateur, aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration tenu à l'issue de ladite assemblée.

Administrateur

Mr Marcel Sebag, renouvelé le 30 juin 1997 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Administrateur

Mr René Hazout, renouvelé le 30 juin 1997 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

1.2.2 - Le comité de direction de GROUPE OPEN

Frédéric SEBAG : Président Directeur Général GROUPE OPEN

Guy MAMOU MANI : Directeur Général GROUPE OPEN
Président Directeur Général INNETIS

Laurent SADOUN : Directeur Général GROUPE OPEN
Président Directeur Général LOGIX

1.2.3 - Autres mandats sociaux au sein de GROUPE OPEN

Nom	Fonction	Société
Frédéric SEBAG	Président	GROUPE OPEN
	Administrateur	INNETIS
	Administrateur	LOGIX
	Président	NetSide Inc
	Président	ASPlenium Hosting Services
	Administrateur	ACTINFO
Guy MAMOU-MANI	Administrateur – Directeur Général	Groupe OPEN
	Président	INNETIS
	Président	ACTINFO
Laurent SADOON	Administrateur – Directeur Général	GROUPE OPEN
	Administrateur	INNETIS
	Président	LOGIX
	Administrateur	ASPlenium Hosting Services
René HAZOUT	Administrateur	GROUPE OPEN
Marcel SEBAG	Administrateur	GROUPE OPEN
Xavier DONCHE	Administrateur	INNETIS
	Administrateur	LOGIX

1.2.4 - Autres mandats sociaux en dehors de GROUPE OPEN

Nom	Fonction	Société
Frédéric SEBAG	Gérant	OPEN Immobilier
	Gérant	AFLM

1.2.5 - Accord d'intéressement

Un accord d'intéressement a été conclu le 02/06/97 au sein des sociétés OPEN Technologie, OPEN Solutions et Logix. Il a été conclu pour une durée de trois exercices à compter du 1er janvier 1997 et bénéficie à l'ensemble des collaborateurs justifiant de plus de six mois d'ancienneté.

Ces accords ont donné lieu aux versements suivants :

1997	1998	1999	2000
550 Kf	1 172 Kf	865 Kf	296 Kf

1.2.6 - Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'année 2000 s'élève à 2 390KF.

1.3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

1.3.1 - Capital social

Le capital est actuellement fixé à la somme de 1 279 104 Euros, divisé en 2 558 208 actions, d'une seule catégorie, libérées intégralement, sans valeur nominale.

1.3.2 - Autorisation de consentir des options de souscription d'actions

- Par décision en date du 20 mars 1998, l'Assemblée Générale statuant en application des dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société

Il est prévu que cette autorisation pourra être utilisée dans un délai maximum de cinq ans à compter du jour de l'Assemblée, et que le nombre d'actions à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties se pourra être supérieur à 1% dudit capital, soit 6211 options.

Tous pouvoirs étaient donnés au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le plan, et notamment de fixer le prix de souscription en respectant le prix plancher fixé par la loi.

- Par décision en date du 26 mai 1999, l'Assemblée Générale statuant en application des dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, a de nouveau autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société.

Cette seconde autorisation a été consentie dans les mêmes termes que la précédente, et prévoyait également que le nombre d'actions à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties se pourra être supérieur à 1% dudit capital, soit 6395 options.

Tous pouvoirs ont enfin été donnés au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le plan, et notamment de fixer le prix de souscription en respectant le prix plancher fixé par la loi.

- Par décision en date du 28 février 2000, l'Assemblée Générale statuant en application des dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, a de nouveau autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société.

Cette troisième autorisation a été consentie dans les mêmes termes que les précédentes, et prévoyait que le nombre d'actions à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties se pourra être supérieur à 3% dudit capital, soit 76 746 options.

Tous pouvoirs ont enfin été donnés au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le plan, et notamment de fixer le prix de souscription en respectant le prix plancher fixé par la loi.

Les autorisations données par les Assemblées Générales des 20 mars 1998, 26 mai 1999 et 28 février 2000, ont été utilisées par le Conseil d'Administration comme indiqué ci-dessous au paragraphe 2.3.3 (B).

1.3.3 – Capital autorisé mais non émis

A - Par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du mai 2000, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois, le capital social, d'un montant maximum de 4 500 000 Euros, par l'émission avec maintient du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société.

Cette même Assemblée Générale a fixé les plafonds nominaux globaux des augmentations de capital résultant de ladite autorisation à :

- 2 000 000 Euros pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'émission de toutes valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société.
- 1 500 000 Euros pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'incorporation de réserves ;
- 1 000 000 Euros pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'émission de titres d'emprunt.

Une autorisation similaire a été donnée par la même Assemblée Générale et pour les mêmes montants que ci-dessus, et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces autorisations ont été données par ladite Assemblée Générale pour une durée de 26 mois à compter du 2 mai 2000. Elles arrivent donc à expiration le 2 juillet 2002.

Au jour du visa de la COB sur le présent Document de Référence, la société n'a pas utilisé cette autorisation.

B – Options de souscription d'actions de la société

	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N°3	Plan N° 4	Plan N°5
Date d'assemblée	20/03/1998	26/05/1999	26/05/1999	28/02/2000	28/02/2000
Date du Conseil d'Administration	22/10/1998	28/06/1999	05/01/2000	25/04/2000	10/01/2001
Nombre d'actions pouvant être souscrites	6 211	8 066	10 104	78 510	73 590
Nombre d'actions attribuées	19 200 ⁽³⁾	25 800 ^{(2) (3)}	10 100 ⁽²⁾	14 000 ⁽²⁾	26 140 ⁽²⁾
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction	4 760	10 600	5 400	5 300	14 000
Nombres de Dirigeants concernés	Néant	Néant	1	1	Néant
Point de départ d'exercice des options	22/10/2000	28/06/2001	05/01/2002	25/04/2002	10/01/2003
Date d'expiration	21/10/2003	27/06/2004	04/01/2005	24/04/2005	09/01/2006
Prix de souscription ⁽¹⁾	60.08 Frs	76.01 Frs	128.43 Frs	317 Frs	69.72 Frs
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2000	0	0	0	0	0

(1) - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

(2) – Le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les options précédemment attribuées, devenues disponibles par suite du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(3) _ Ce nombre tient compte de la décision prise par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 novembre 1999, de diviser le nominal des actions composant le capital social.

1.3.4 - Autres titres donnant accès au capital

Néant

1.3.5 – Répartition du capital et des droits de vote au 30 avril 2001

	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote	% Droits de vote
Mr Frédéric SEBAG	1 387 215	54.23 %	2 774 430	63.58%
GAMI	40 000	1.56 %	80 000	1.83 %
Laurent SADOUN	330 800	12.93 %	661 600	15.16 %
Jacques ASSANT	44 000	1.72 %	88 000	2.02 %
Public	756 193	29.56 %	760 031	17.41%
Total	2 558 208	100 %	4 364 061	100 %

Il résulte des états au 30 avril 2001 délivrés par l'établissement teneur des comptes titres de la société que le nombre d'actionnaires inscrits auprès dudit établissement ressort à 69.

A cette même date, ces 69 actionnaires, représentaient :

- * 6 881 actions auxquelles sont attachés des droits de vote simple
- * 805 853 actions auxquelles sont attachés des droits de vote double.

1.3.6 – Pactes d'actionnaires

Aucun pacte n'existe au sein de la société.

1.3.7 – Engagement de conservation des titres des actionnaires dirigeants

Parmi les actionnaires dirigeants, seuls Messieurs Laurent SADOUN, Xavier DONCHE et Jacques ASSANT avaient souscrits une obligation de conservation des titres qu'ils détenaient du capital de la société GROUPE OPEN pendant une période de six mois à compter du 18 mai 1998, date d'introduction de la société sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

Ce délai de six mois est à ce jour expiré, et chacun d'eux a repris sa liberté de céder les actions qu'il détient de la société GROUPE OPEN.

Au jour du visa de la COB sur le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre engagement de conservation des titres soucrit par les actionnaires dirigeants ou d'autres actionnaires.

1.3.8 - Structure du Groupe

1.3.8.1 – Participations anciennes maintenues

Au jour du visa de la COB sur le présent document de référence, la société GROUPE OPEN détient des participations dans les sociétés suivantes :

99.9 % du capital de la société LOGIX, société anonyme au capital de 3 000 000 Frs, dont le siège est à Courbevois (92400) 38 – 40, rue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 384 169 926.

88.96 % du capital de la société INNETIS, anciennement dénommée SQL TECH société anonyme au capital actuel de 585 000 Frs divisé en 11 700 actions de 50 Frs chacune de valeur nominale, dont le siège est à CLICHY (92110) 202, Quai de Clichy, immatriculée Au RCS de Nanterre sous le numéro B 350 266 722.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000, cette société a procédé à la fusion par voie d'absorption des sociétés suivantes :

A – Fusion par absorption des sociétés OPEN Solutions et OPEN Technologie

Les sociétés absorbées sont les suivantes :

- OPEN Solutions, société anonyme au capital de 250 000 Francs, dont le siège est à LYON (69003) Immeuble LE BAYARD, 3, Place Renaudel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 384 950 317
- OPEN Technologie, société anonyme au capital de 1 375 000 Frs, dont le siège est à Clichy (92110) 202, Quai de Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 383 147 238.

La fusion par absorption de ces deux sociétés a été décidée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INNETIS en date du 28 avril 2000.

Cette opération s'est traduite par l'augmentation du capital de la société INNETIS, absorbante, lequel a été porté de 257 400 Frs à 585 000 Frs. Le montant de l'augmentation du capital a été affecté à l'émission de 6 552 actions nouvelles de 50 Francs chacune de valeur nominale, attribuée en totalité à la société GROUPE OPEN, seul actionnaire de chacune des sociétés absorbées.

B – Fusion par absorption des sociétés VALUE ADD CONSULTING et ACTINFO. NET

Au cours de ce même exercice clos le 31 décembre 2000, la société INNETIS a procédé à la fusion par voie d'absorption de deux de ses filiales dont elle détenait 100 % du capital, les sociétés ACTINFO.NET et VALUE ADD CONSULTING.

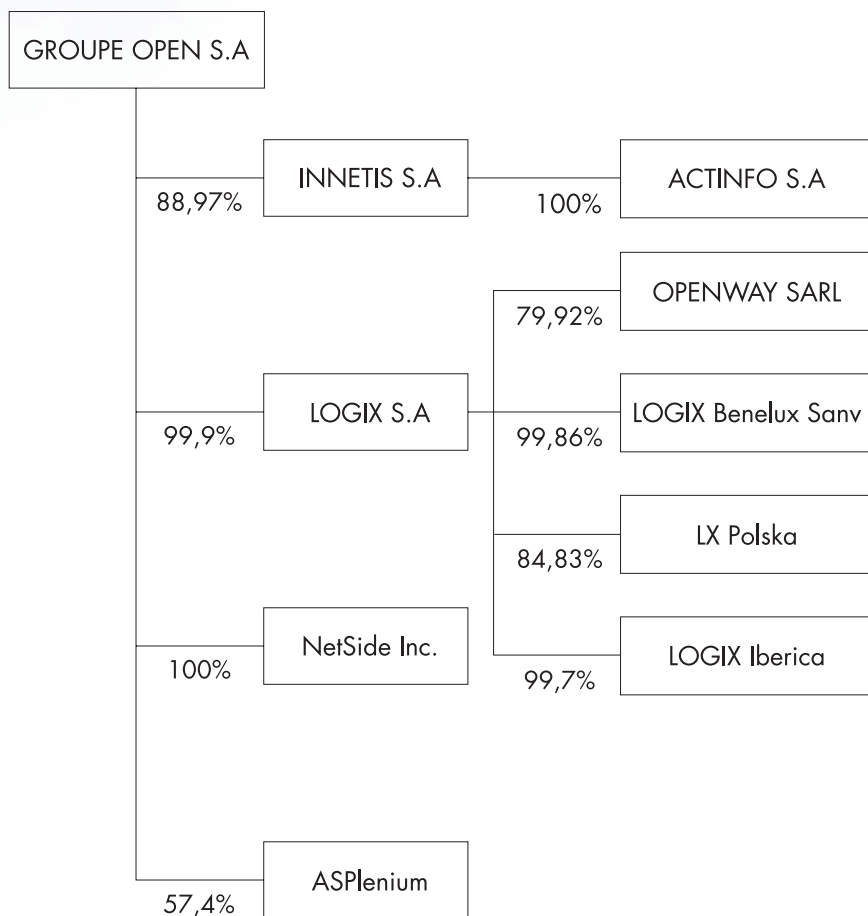
La fusion par absorption de ces deux sociétés a été décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société INNETIS en date du 29 décembre 2000.

La société INNETIS détenant la totalité des actions composant le capital de chacune des sociétés absorbées, cette opération ne s'est traduite par aucune augmentation du capital de la société absorbante.

1.3.8.2 – Prises de Participations nouvelles

- La société INNETIS (anciennement dénommée SQL Tech) s'est substituée dans le bénéfice de la promesse de cession initialement consentie à la société GROUPE OPEN et s'est portée acquéreur en date du 10 mars 2000 de 79 200 actions sur les 88 000 actions composant le capital de la société ACTINFO, société anonyme au capital de 8 800 000 Francs dont le siège social est à Clichy, 202, Quai de Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 378 939 359. Ces titres ont été acquis pour un montant global de 8 100 000 Frs. La totalité de cette acquisition a été financée par un emprunt bancaire.
- En décembre 2000, la société GROUPE OPEN a souscrit 1723 actions, représentant une participation e 57.4 %, sur les 3 000 actions composant le capital de la société ASPlenium Hosting Service, société anonyme au capital de 300 000 Frs divisé en 3 000 actions de 100 Frs chacune de valeur nominale, dont le siège social est à Courbevoie, 38-40 Rue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 434 212 908.

1.3.9 – Organigramme du Groupe au 31/05/01



1.3.10 - Dividendes

Il n'a été versé aucun dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

La Société a versé en 1999, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998, des dividendes pour un montant de 2 193 663.36 Francs, soit un dividende par action de 3.43 Francs.

1.3.11 - Marché des titres de la société GROUPE OPEN

La société GROUPE OPEN a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 18 mai 1998.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le nombre de titres, les capitaux ainsi que les volumes traités :

Mois	Nombre de titres échangés	Capitaux*	Plus haut cours*	Plus bas cours*	Cours moyen*
Janvier (2000)	100 062	3193	40	20,4	28,38
Février	232 439	15560	84,9	46	67,71
Mars	156 796	11105	81,55	54	68,24
Avril	65 966	3183	57,9	40,16	47,25
Mai	41 308	1459	41,9	26,72	36,11
Juin	38 569	1175	32,8	24,5	29,05
Juillet	29 968	765	27	22,14	27
Aout	46 606	1118	30,33	19,6	24,45
Septembre	53 144	1611	35,59	23,75	30,53
Octobre	70 817	1314	22,61	16,5	19 ,56
Novembre	38 971	631	17,35	14,72	16,95
Décembre	58 409	683	15,35	9,81	12,66
Janvier (01)	59 511	893	17,85	10,12	14,10

* en millions d'Euros

Tableau de correspondance

		Cahier 1	Cahier 2
Noms et fonctions des responsables du document	p° 43		•
Noms et adresses des contrôleurs légaux	p° 43		•
Politique d'information	p° 43		•
Renseignements de caractère général concernant la société	p° 46		•
Renseignements de caractère général concernant l'administration et la direction	p° 50		•
Renseignements de caractère général concernant le capital	p° 52		•
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p° 54		•
Marché des titres de la société	p° 57		•
Dividendes	p° 56		•
Présentation de la société et du groupe	p° 03	•	
Faits exceptionnels et litiges	p° 43		•
Effectif	p° 04	•	
Comptes consolidés du groupe	p° 02		•
Comptes consolidés résumés du groupe	p° 04	•	
Comptes sociaux de la société	p° 23		•
Evolution récente	p° 06	•	
Stratégie et perspectives d'avenir	p° 05	•	

Adresses

GROUPE OPEN

> PARIS

202 quai de Clichy
92110 CLICHY
Tél : 01 40 87 97 77
Fax : 01 40 87 97 52
N° vert : 0800 100 383
contact@groupe-open.com

INNETIS

> PARIS

202 quai de Clichy
92110 CLICHY
Tél : 01 40 87 97 97
Fax : 01 40 87 97 98
contact@innetis.com

> LYON

Immeuble La Pyramide
206, rue de Gerland
69007 Lyon
Tél. : 04 37 37 69 37
Fax : 04 37 37 69 38

> NANTES

Atout Sud
24, rue Félix Eboué CP 2006
44406 Rezé cedex
Tél. : 02 28 00 02 56
Fax : 02 28 00 02 57

> POITIERS

37 rue de La Croix Blanche
86360 Chasseneuil du Poitou
Tél : 05 49 52 76 22
Fax : 05 49 52 61 77

> STRASBOURG

6, rue de Rungis
67200 Strasbourg
Tél. : 03 90 20 67 20
Fax : 03 90 20 67 21

> TOULOUSE

High Tech - Buro B
Rue Garance - 31677 Labège
cedex - BP 291
Tél. : 05 61 00 20 15
Fax. : 05 61 00 20 25

> TOURS / CHATEAUROUX

36 Rue de La Fuye - BP1112
37011 Tours Cedex
Tél : 02 47 32 46 46
Fax : 02 47 32 46 47

LOGIX

> PARIS

38-40, rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél : 01 49 97 50 00
Fax : 01 49 97 50 01
contact@logix.fr

> BORDEAUX

5 avenue des 40 journeau
33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 19 59 88
Fax : 05 57 19 59 89

> LYON

21, rue de la Sauvegarde - BP 80
69132 ECULLY Cedex
Tél : 04 72 18 41 50
Fax : 04 72 18 41 49

> NANCY

22, rue François de Neufchâteau
54000 NANCY
Tél : 03 83 67 41 84
Fax : 03 83 67 41 83

> NANTES

19, boulevard Gaston Doumergue
44265 NANTES
Tél : 02 40 35 09 06
Fax : 02 40 35 09 07

> BELGIQUE

LOGIX, Benelux
25C, Avenue de Beaulieu
B 1160 BRUXELLES
Tél : +32 (0)2 663 49 10
Fax : +32 (0)2 663 49 11

> ESPAGNE

LOGIX, Iberica
Logix Iberica Orense,85
28020 MADRID
Tél : +34 91 567 84 41
Fax : +34 91 567 84 42

> POLOGNE

LOGIX, Polska
ul.Mokotowska 61 M 16A
00-542 WARSZAWA
POLSKA
Tél : +48 22 622 25 81
Fax : +48 22 622 25 72

www.groupe-open.com

202, quai de Clichy 92110 Clichy

Tel : +33 (0)1 40 87 97 77

Fax : +33 (0)1 40 87 97 52

Numéro Vert : 0 800 100 383

e-mail : contact@groupe-open.com

GROUPE OPEN
SOLUTIONS E-BUSINESS